



Mariage avec une française

Par **steph**, le **15/01/2010** à **19:31**

Bonjour,

Travailleur social, je m'occupe du dossier d'un jeune homme algérien qui est marié avec une Française depuis 4 mois. Il est entré sur le territoire français irrégulièrement.

La préfecture a simplement classé sa demande, motif, entrée irrégulière, besoin d'un visa long séjour

Un personnel de la préfecture lui a demandé SOIT de retourner dans son pays, l'Algérie, afin d'y récupérer un visa long séjour SOIT d'attendre UN AN DE MARIAGE avant de refaire une demande!

Pouvez me dire si effectivement, **[s]après un an de mariage avec son épouse française, il sera dispensé de présenter un visa long séjour pour obtenir sa réguli[/s]sation[/i]?**

Merci beaucoup

Stéphane

Par **jeetendra**, le **15/01/2010** à **19:43**

Bonsoir, pour moi il devra se rendre en Algérie pour faire une demande de visa long séjour, ce qui complique tout c'est son [fluo]entrée irrégulière en France[/fluo], en l'état il n'est pas régularisable, meme après un an de présence en France, cordialement.

Par **steph**, le **15/01/2010** à **22:09**

Merci pour votre réponse. Curieux tout de même la réponse des autorités françaises de suggérer à ce jeune homme d'attendre un an de mariage!!! Dans quel but?

Par **zina.waman**, le **22/09/2013** à **00:40**

JE SUIS HOMME DE 24 ANS J'AIME la FRANCE ET je voudrai bien travailler en France comme jardinier dans les forêts en bien dans les jardin c'est mon rêve de mon enfance algérien aider moi comment je fais